

PREFECTURE DE L'AUDE

Arrêté inter préfectoral n° 2004-11-2868 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Etang de Leucate ou de Salses

LE PREFET DE L'AUDE Chevalier de la légion d'honneur, LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES Chevalier de la légion d'honneur,

VU le code de l'Environnement, Livre II, et notamment les articles L 212-1 à 212-7;

- VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, et notamment son article 3 ;
- VU l'arrêté inter préfectoral n° 97-251 du 3 février 1997 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Etang de Leucate ou de Salses ;
- VU les arrêtés inter préfectoraux n° 98-2868 du 3 novembre 1998 et n° 2001-2077 du 6 septembre 2001, modifiant l'arrêté inter préfectoral n° 97-251 du 3 février 1997 précité ;
- CONSIDERANT que la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement de l'eau de Salses Leucate est arrivée à expiration.
- VU l'ensemble des consultations effectuées, et les délibérations du Conseil Régional, des Conseils Généraux et Municipaux de l'Aude et des Pyrénées Orientales, concernant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Etang de Leucate ou de Salses;
- SUR PROPOSITION des Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales ;

ARRETENT

ARTICLE 1 -

La composition de la Commission précitée est arrêtée comme suit :

- I COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :
 - A) Conseil Régional du Languedoc Roussillon :

Titulaires

- Madame Maryse ARDITI Conseillère Régionale
- Monsieur Didier CODORNIOU
 Conseiller Régional

<u>Suppléants</u>

- Monsieur Eric ANDRIEU
 Conseiller Régional
- Monsieur Philippe GALANO Conseiller Régional

B) Conseil Général de l'Aude :

Titulaires

- Monsieur Gilbert PLA
 Conseiller Général du canton de Coursan
- Madame Sylvie ASTRUC
 Conseiller Général du Canton de Ginestas

Suppléants

- Monsieur Régis BARAILLA Conseiller Général du Canton de Durban
 - Monsieur Michel BROUSSE
 Conseiller Général du Canton de Salles sur l'Hers

C) Conseil Général des Pyrénées Orientales :

Titulaires

- Monsieur Jean-Jacques LOPEZ
 Conseiller Général du canton de Rivesaltes
- Monsieur Guy CASSOLY
 Conseiller Général du canton de Prades

Suppléant

- Monsieur Fernand SIRE
 Conseiller Général du canton de Saint Laurent de la Salanque
- Monsieur Jean CODOGNES
 Conseiller Général du canton de Perpignan

D) Communes figurant dans le périmètre :

AUDE

Titulaires

- Monsieur Jean DESMIDT
 Adjoint au Maire de Caves
- Monsieur Patrick TARRIUS
 Maire de Fitou
- Monsieur Michel PY
 Maire de Leucate
- Monsieur Roger MEYNIER
 Adjoint au Maire de Leucate
- Monsieur Alain BOUTON Maire de Treilles

Suppléants

- Madame Renée MAYRARGUE
 Conseillère Municipale de Caves
- Monsieur Jean-Luc VIDAL
 Adjoint au Maire de Fitou
- Monsieur Patrice BESSON
 Conseiller Municipal de Leucate
- Monsieur Dominique BEAUX Conseiller Municipal de Leucate
- Monsieur Jean-Marc GAUTIER Conseiller Municipal de Treilles

PYRENEES ORIENTALES

Titulaires_

- Madame Joëlle FERRAND
 Maire de Le Barcarès
- Monsieur Albert RONZONI
 Conseiller Municipal de Le Barcarès
- Monsieur Alain GOT
 Conseiller Municipal de St Laurent
 la Salanque
- Monsieur Michel MONTAGNE Maire de St Hippolyte
- Madame Marie-Claude GREGOIRE Maire de Salses le Château
- Monsieur Jean-François CARRERE Maire d'Opoul Périllos

Suppléants

- Monsieur Robert ALCARAZ
 Conseiller Municipal de Le Barcarès
- Madame Colette LEROY
 Conseillère Municipale de Le Barcarès
- Monsieur Norbert LOPEZ
 Conseiller Municipal de St Laurent de La Salanque
- Monsieur Michel GOMEZ
 Conseiller Municipal de St Hippolyte
- Madame Danielle SERRES
 Conseillère Municipale de Salses le Château
- Monsieur Jacques BAC Conseiller Municipal d'Opoul Périllos

E) S.A.G.E. AGLY:

Titulaire

Monsieur José PUIG
 Maire de Claira

Suppléant

Monsieur Fernand SIRE
 Maire de Saint Laurent de la
 Salanque

II - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS :

A) Conchyliculteurs:

Titulaire

- Monsieur le Président du Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate
- B) Pêcheurs professionnels:

Titulaire

 Monsieur le Président du Comité Local des Pêches

Suppléant

 Monsieur le Vice-président du Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate

Suppléant

- Monsieur le 1er Prud'homme des Pêcheurs de Leucate

C) Associations de protection de la nature :

Titulaire

 Monsieur le Président de l'association Ecologie des Corbières du Carcassonnais et du Littoral Audois, ou son représentant

Suppléant

 Monsieur le Président du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées Orientales, ou son représentant

D) Activités nautiques :

Titulaire

 Monsieur le Président du Comité Départemental de Voile de l'Aude

Suppléant

 Monsieur le Président du Comité Départemental de Voile des Pyrénées Orientales

E) Chambre d'Agriculture :

Titulaire

 Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude

Suppléant

 Monsieur le délégué, membre de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales

F) <u>Fédération départementale des chasseurs</u> :

Titulaire

 Monsieur l'Administrateur de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales

Suppléant

 Monsieur l'administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Aude

G) Sociétés fermières exploitant les ouvrages d'assainissement :

Titulaire

- Monsieur le Directeur d'agence Compagnie générale des Eaux

Suppléant

 Monsieur l'adjoint au Directeur de la C.G.E.

H) Chambre de Commerce et d'Industrie :

Titulaire

 Monsieur le représentant de la C. C. I. de Narbonne

Suppléant

 Monsieur le représentant de la C. C. I. de Perpignan

1) Comité Départemental au Tourisme :

Titulaire

Monsieur le Directeur du Comité Départemental du Tourisme de l'Aude

Suppléant

 Monsieur le Directeur du Comité Départemental du Tourisme des Pyrénées Orientales

III - $\underline{\text{COLLEGE}}$ DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE $\underline{\text{L'ETAT}}$.

- le Préfet de l'Aude sera représenté par un membre du corps préfectoral ou un fonctionnaire désigné;
- le Préfet des Pyrénées Orientales sera représenté par un membre du corps préfectoral ou un fonctionnaire désigné ;
- le Directeur Régional de l'Environnement, représentant également le Préfet coordonnateur de bassin, ou son représentant en qualité de suppléant;
- le Responsable de la Mission Interservices Eau (M.I.S.E.) de l'Aude ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Responsable de la Mission Interservices Eau (M.I.S.E.) des Pyrénées Orientales ou son représentant en qualité de suppléant;
- le Directeur du Service Maritime et de la Navigation Languedoc-Roussillon (S.M.N.L.R.)
 ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Directeur interdépartemental des Affaires Maritimes ou son représentant en qualité de suppléant;
- le Délégué de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant en qualité de suppléant ;
- le Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres ou son représentant en qualité de suppléant ;

ARTICLE 3:

Les membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Etang de Salses Leucate sont nommés pour une période de 6 ans. Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de

leur fonction ou décédés :

ARTICLE 4:

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 5:

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales, et le Sous-Préfet de Narbonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission. Il fera également l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées Orientales, et d'une insertion dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans ces deux départements.

CARCASSONNE, le 2 G DEC. 2004

Le Préfet de l'Aude

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

Jean-Claude BASTION

Thierry LATASTE